



Trekking - Club
Cheminots - Nord - Pas de Calais
n°: W595000089

Procès Verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire

Du : 18/02/2011

TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©
11, rue du Mal Joffre 59155 Faches-Thumesnil.



Faches-Thumesnil le 19/02/2011,
Siège de l'association,

Le 18/02/2011, à 16h30 les membres de l'association Trekking - Club - Cheminots - Nord - Pas de Calais©, se sont réunis à Hellemmes (bibliothèque du CER) salle associative, rue Ferdinand Mathias, en assemblée générale extraordinaire sur convocation écrite de la part du Président, conformément à l'article 12 des statuts et article 7 du règlement intérieur.

L'assemblée est présidée par Monsieur **BRIDOUX Christophe**, Président et Secrétaire de séance, assisté de **WARTELLE Michel**.

Le Président remercie les membres présents, ainsi que le représentant du CER, en la personne de Mr **Thierry FOLLET**.

Le Président s'assure que l'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres dans le cadre des convocations, remercie les membres et invités de leur présence et insiste sur l'importance de cette réunion où seront prises les décisions démocratiques communes pour la vie de notre association.



Aucun membre ne demande la parole en préambule.
Le Président ouvre la séance à 16 h 45.

TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©
11, rue du Mal Joffre 59155 Faches-Thumesnil.

PRÉAMBULE DU PRÉSIDENT:

Depuis plus de six ans, notre association fonctionne avec des statuts et règlement intérieur élaborés à partir de documents types, calqués sur des sites de gestion d'association sur internet.

Aujourd'hui, notre association a évolué, et les lois qui régissent les associations ont-elles aussi progressé.

Il nous faut donc être en accord vis-à-vis de nous même, de la loi, de nos partenaires et ainsi protéger l'association et ses membres.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui en cette AG Extraordinaire, c'est de modifier les documents qui régissent notre association afin de la pérenniser.

Nous allons faire une lecture des nouveaux statuts et règlement intérieur.



VALIDATIONS DES NOUVEAUX STATUTS ET NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

L'assemblée générale extraordinaire adopte cette proposition à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prend la parole, le Président clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Fin de la séance à 17h15.

Le Président de séance, contresigné du secrétaire de séance:

* Les annexes sont consultables dans la bibliothèque du Trekking - Club - Cheminots - Nord - Pas de Calais© à la salle polyvalente des associations à Hellemmes.

TREKKING – CLUB – CHEMINOTS – NORD – PAS de CALAIS©
11, rue du Mal Joffre 59155 Faches-Thumesnil.

Association reconnue et subventionnée par le Comité d'Etablissement des Cheminots Nord - Pas de Calais